

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Voie verte du canal de la Haute Seine - Commune de Barberey-Saint-Sulpice - Aménagement d'une section entre la RD91 et le finage de la Chapelle-Saint-Luc

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières. d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	voie verte 1340 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement de la section de la voie verte du canal de la Haute Seine entre le réseau de vélovoies communautaire du Grand Troyes et la RD 91 sur le territoire de la commune de Barberey-Saint-Sulpice

4.2 Objectifs du projet

Assurer la continuité de l'itinéraire international Paris-Prague en réalisant la section comprise entre la branche nord de la voie verte du Grand Troyes et la section RD91- Méry-sur-Seine de la voie verte du canal de la Haute Seine ouverte en 2010.

Permettre la circulation des 2-roues, des piétons, des rollers et des personnes à mobilité réduite.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus comprennent la réalisation d'une voie verte de 1300 mètres de longueur.

La voie verte propose une largeur roulable en enrobés de 3 mètres.

Le franchissement de la Seine est réalisé par l'aménagement d'une structure indépendante construite dans le Pont Canal de Barberey classé au répertoire complémentaire des monuments historiques.

Les travaux seront réalisés en une seule phase à compter du second semestre 2013 pour une durée de 10 mois. Ils seront réalisés en totalité hors circulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Construction d'une voie verte accessible aux 2-roues, aux piétons, aux rollers et aux personnes à mobilité réduite et interdite aux véhicules motorisés sauf engins d'entretien.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Délivrance d'un permis de construire pour l'aménagement dans le Pont Canal de Barberey.
Déclaration au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux d'entretien du Pont Canal sur la Seine.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale du projet	1340 ml
Largeur roulable	3,00 ml
Longueur de la section en remblais	900 ml
Volume de remblais	2000 m3
Passerelle de franchissement de la Seine	60 ml
Passerelle de franchissement du canal d'aménée	10 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
	Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. <u>04° 02' 53."</u> <u>4</u> E Lat. <u>48° 19' 57."</u> <u>3</u> N
	Point d'arrivée : Long. <u>04° 02' 22."</u> <u>3</u> E Lat. <u>48° 20' 31."</u> <u>8</u> N
	Communes traversées :
	BARBEREY-SAINT-SULPICE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sols en remblais (canal sans eau) dans la première section et chemin d'exploitation dans la seconde

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Révision n° 1 approuvée le 17/07/2008 du PLU de Barberey-Saint-Sulpice

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

sans objet

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II de la "Vallée de la Seine de la Chapelle-Saint-Luc à Romilly-sur-Seine"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	plan de prévention du risque d'inondation du bassin de la Seine agglomération (PPRI approuvé le 16/07/2001)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Pont-Canal de Barberey emprunté par la vélovoie est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis décembre 1994. De plus le projet est situé dans un rayon de 500 m du Château de Barberey-Saint-Sulpice classé monument historique.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de grave pour la constitution de chaussée et de matériaux pour remblais
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de ruissellement vers l'emprise de l'ancien canal
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet présenté paraît pouvoir être dispensé d'une étude d'impact compte tenu des incidences très limitées sur le milieu environnemental (voir ci-après).
- Située en partie en milieu naturel boisé, l'emprise de la vélovoie est tracée pour éviter tout abattage d'arbres significatifs.
- Le projet est situé en totalité sur des terrains appartenant au Département de l'Aube (public ou privé).
- Les eaux de ruissellement recueillies sur les surfaces imperméabilisées seront infiltrées sur les terrains appartenant au Département.
- Une excavation sera réalisée dans l'emprise du canal sans eau pour compenser le volume occupé par les remblais implantés dans la zone inondable de la Seine.
- La vélovoie ne générera pas de pollution. Seuls les véhicules d'entretien seront autorisés à emprunter l'aménagement.
- Franchi par une structure indépendante, le Pont Canal conservera sa vocation première. Son franchissement fera l'objet d'une étude ciblée menée en étroite collaboration avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.
- La faune présente sur le site ne sera perturbée que pendant la durée des travaux. Une attention particulière sera prise pour éviter au maximum les désagréments (période de nidification notamment).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Le dossier d'avant projet sommaire de l'aménagement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Troyes

le,

Signature

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc POUGET



**DEPARTEMENT DE L'AUBE
Direction de l'Ingénierie,
des Transports et de l'Environnement**

**VOIE VERTE DU CANAL DE LA HAUTE SEINE
SECTION RD 91 – LA CHAPELLE-SAINT-LUC
SUR LA COMMUNE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE**

AVANT PROJET SOMMAIRE

1 - NOTICE

NOTICE EXPLICATIVE

Engagé depuis janvier 2000 en faveur de l'aménagement touristique du canal de la Haute Seine, le Conseil général de l'Aube propose aujourd'hui de réaliser une section de vélovoie comprise entre la RD 91 et la limite de finage entre les communes de la Chapelle-Saint-Luc et de Barberey-Saint-Sulpice.

I) SITUATION EXISTANTE

Le Conseil général de l'Aube a mis en service en septembre 2003 la vélovoie des Lacs, soit 42 kilomètres de vélovoie entre Saint-Julien-les-Villas et Dienville et en juin 2010, la voie verte du canal de la Haute Seine entre Barberey-Saint-Sulpice et Saint Oulph, représentant un linéaire de 26 kilomètres.

Par ailleurs, le Grand Troyes procède actuellement à la révision du schéma directeur des itinéraires cyclables communautaires qui verra en 2013 le démarrage des travaux pour l'aménagement de l'axe nord reliant le Bouchon de Champagne à la limite du finage de la Chapelle-Saint-Luc et Barberey-Saint-Sulpice.

La réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général, de la section de vélovoie entre le réseau communautaire du Grand Troyes et la RD 91 permettra d'assurer la continuité de l'itinéraire sur le département dans un premier temps et plus globalement de l'axe transnational européen PARIS-PRAGUE.

II) AMENAGEMENTS PROPOSES

D'une longueur de 1 300 mètres, la vélovoie sera aménagée en site propre, dans l'emprise du canal de la Haute Seine et sur des parcelles appartenant en totalité au Département, ne nécessitant pas d'acquisition foncière.

Le projet se décompose en quatre sections distinctes :

1. Section entre le réseau du Grand Troyes et la Seine

Cette section constitue le partie remblayée du canal sur laquelle trois variantes de tracé ont été étudiées (plan n° 3-2).

- a) **Le tracé rouge** emprunte l'ancien chemin de contre halage de la rive droite du canal et se situe à environ 1 m au dessus de la partie centrale. De faible largeur, il est par ailleurs gagné en partie par la végétation et quelques arbres ont pris possession des lieux.
- b) **Le tracé jaune** est dessiné dans l'axe du canal. Son profil en long, situé légèrement plus bas que la rive droite du canal, ne permet pas d'avoir une vue globale sur les propriétés riveraines et la vallée de la Seine.
- c) **Le tracé bleu** suit la rive gauche du canal où se situait le chemin de halage. La largeur disponible et la végétation clairsemée permettent d'y inscrire la vélovoie en nécessitant un abattage d'arbres limité.

C'est cette dernière solution qui est retenue. Le raccordement avec l'itinéraire du Grand Troyes au finage des deux communes nécessitera naturellement une étroite collaboration, déjà engagée, entre les deux collectivités.

2. Franchissement de la Seine

Le canal de la Haute Seine franchissait, du temps de son exploitation, la Seine par le biais d'un pont-canal.

Cet ouvrage, construit en fonte, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis décembre 1994.

Le choix retenu par le maître d'ouvrage pour franchir le pont-canal est de réaliser une structure indépendante destinée à supporter la vélovoie (plans n°5). Cette option permet de conserver la vocation initiale du pont-canal en n'interdisant pas une remise en eau éventuelle de l'ouvrage. La nouvelle structure sera centrée sur l'axe de l'ouvrage et permettra de découvrir le paysage alentour tout en observant l'architecture originale de l'ouvrage en place. Le pont-canal fera l'objet, à l'occasion des travaux, d'un traitement d'entretien à minima (réfection ponctuelle de la structure métallique, reprise des maçonneries, remise éventuelle en peinture).

Cet aménagement spécifique d'une cinquantaine de mètres de longueur fera l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre destiné à proposer un parti architectural adapté à l'environnement et répondant aux critères exposés par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aube étroitement associé au projet.

3. Section pont-canal RD 91

Cette section du canal n'est pas remblayée. Le tracé de la vélovoie emprunte le chemin de halage situé en rive gauche et surplombant le fond du canal d'une hauteur variant de 1 à 2 mètres (plan n°3.1). La largeur du chemin existant d'environ 2,50 mètres ne permet pas l'aménagement de la vélovoie en l'état. Des remblais positionnés côté canal seront nécessaires pour élargir la plateforme support de la vélovoie.

Cette section étant située dans le périmètre des zones inondables de la Seine, des excavations seront réalisées dans l'extrémité du canal en partie remblayée, afin de compenser le volume occupé par les remblais de la vélovoie.

4. Franchissement de la RD 91

Le raccordement avec la vélovoie au nord de la RD 91 nécessite de traverser cette route.

Deux variantes ont été étudiées (plan n°3.1).

La première (tracé rouge) consiste à rester sur le chemin de halage emprunté depuis le pont-canal et de traverser la route départementale pour l'emprunter sur environ 25 mètres avant d'accéder au tronçon existant.

Le second tracé (tracé bleu) est plus sécurisant.

La traversée de la RD est réalisée en face de la vélovoie existante et ne nécessite pas de circuler sur la route.

Pour arriver à cette situation, il est nécessaire de franchir le canal d'aménée par une passerelle de 10 mètres de longueur.

Bien que plus coûteuse (environ 36 000 € supplémentaires) que la variante n° 1, c'est cette seconde solution qui est retenue pour le gain de sécurité qu'elle procure.

Une signalisation spécifique pour faire ralentir les usagers de la route départementale sera mise en place à l'initiative du Conseil général en concertation avec la commune de Barberey-Saint-Sulpice.

III – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Conçue pour permettre le passage des piétons, des 2 roues, des rollers et des personnes à mobilité réduite, la vélovoie sera revêtue d'un enrobé.

Le profil en travers présente une largeur roulable de 3 mètres. La pente de la chaussée sera dirigée vers le canal pour éviter des nuisances sur les terrains riverains. Le profil en long de la vélovoie sera calé sur celui du terrain naturel.

Le linéaire de la vélovoie est de 1 340 m répartis entre :

- section 1 : 380 m
- section 2 : 60 m
- section 3 : 900 m

IV – CONTRAINTES LIEES A L'AMENAGEMENT

1. Plan de Prévention des Risques d'Inondations

Le tracé est situé en zone rouge du PPRI de l'agglomération troyenne approuvé le 16/07/2001. Les remblais à mettre en place dans la 3^{ème} section du projet seront compensés en terme de volume par des déblais extraits à l'extrémité de cette section dans l'emprise du canal.

2. ZNIEFF

Le tracé est situé dans l'emprise de la ZNIEFF de type 2 de la « Vallée de la Seine de La Chapelle-Saint-Luc à Romilly-sur-Seine » qui présente des milieux alluviaux riches en faune et en flore.

En terme de végétation, les espèces rares sont situées dans les mares, les plans d'eau et à proximité immédiate des méandres de la Seine. Mis à part le franchissement de la Seine, le tracé de la vélovoie n'est pas concerné par ces zones humides. Les travaux ne nécessiteront pas d'abattage d'arbres remarquables.

En terme de faune, les travaux seront réalisés dans des périodes propices, hors période de nidification.

L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sera saisie pour préciser si le projet nécessite la réalisation d'une étude d'impact, ce qui, en première approche, ne paraît pas nécessaire.

3. Foncier

L'ensemble du tracé se développe sur des propriétés privées du Département et ne nécessitera donc aucune acquisition, ni expropriation.

4. Pont-canal

La construction de la passerelle dans le pont-canal classé nécessite de déposer un permis de construire.

V – ESTIMATION SOMMAIRE

Le coût total de l'aménagement estimé à 1 600 000 € TTC est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Désignation du poste	Estimation TTC
Etudes	50 000 €
Travaux vélovoie	600 000 €
Passerelle – pont-canal	350 000 €
Remise en état du pont canal	600 000 €
Total	1 600 000 €



DEPARTEMENT DE L'AUBE
 Direction de l'Ingénierie
 des Transports
 et de l'Environnement

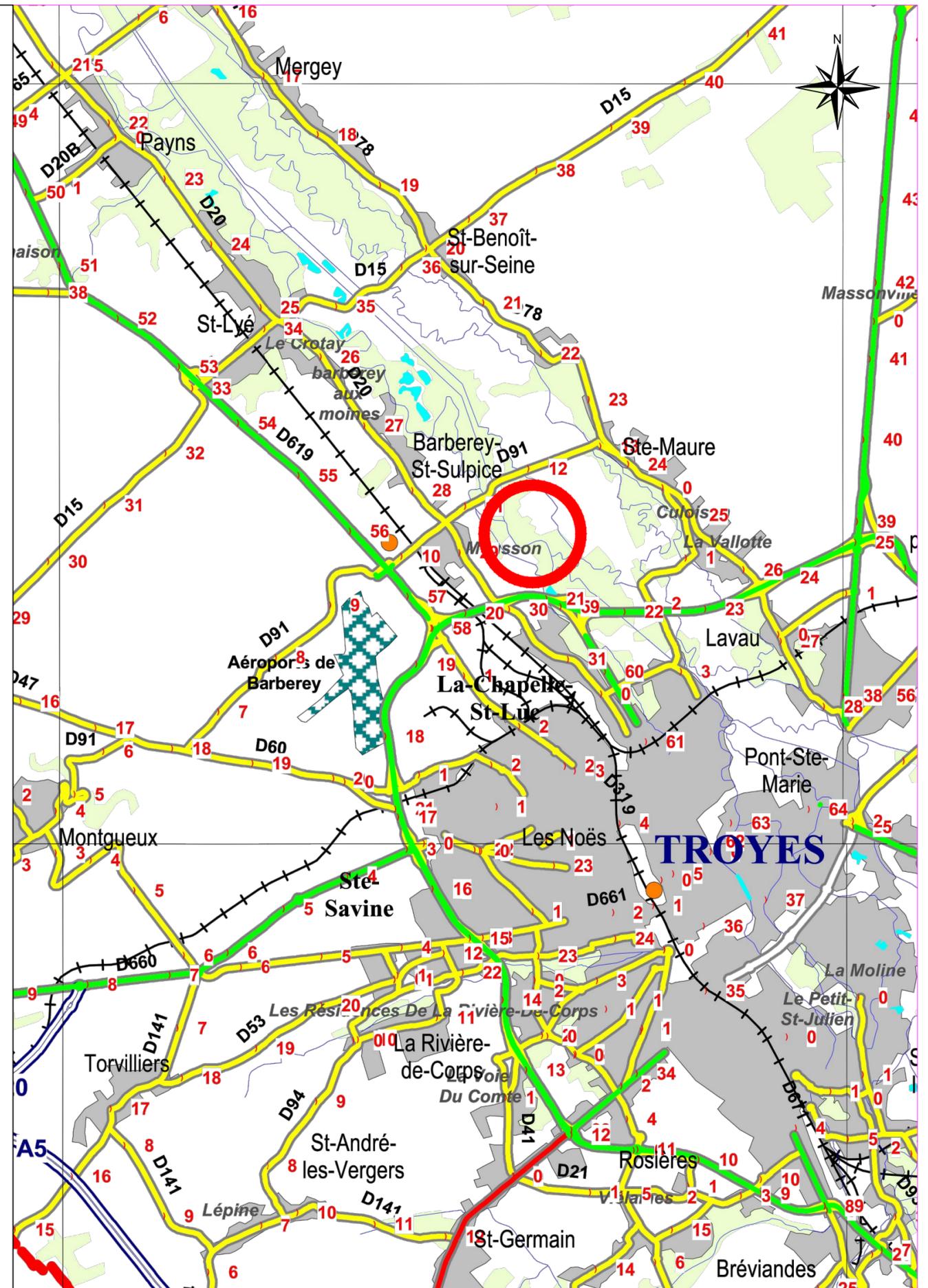
VOIE VERTE DU CANAL DE LA HAUTE SEINE
 SECTION RD 91 - LA CHAPPELLE-SAINT-LUC
 SUR LA COMMUNE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE

AVANT PROJET SOMMAIRE

2

PLAN DE SITUATION

D.I.T.E. S.I.	Technicien	Dessinateur	Date	Modifications
	GRADOS	BELLOPEDE	OCTOBRE 2012	
Echelle : 1/50 000				
S:\SIETUDES SIVELOVOIES\vélovoie Barberey\plans\APS\APS vélovoie barberey\Plan de situation.dwg				





DEPARTEMENT DE L'AUBE
Direction de l'Ingénierie
des Transports
et de l'Environnement

VOIE VERTE DU CANAL DE LA HAUTE SEINE
SECTION RD 91 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC
SUR LA COMMUNE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE

AVANT PROJET SOMMAIRE

3-1

RD 91 - PONT CANAL

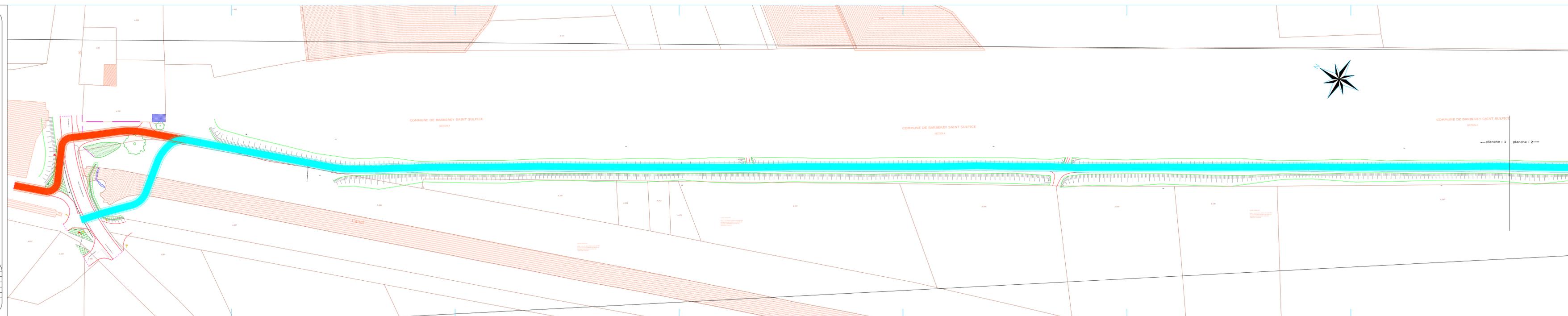
(Planche : 1)

D.I.T.E.
S.L.

Technicien	Dessinateur	Date	Modifications
GRADOS	BELLOPEDE	OCTOBRE 2012	

Echelle : 1/500

S:\SRETUDES\SIVVELOVOIES\Voievoie Barberey\plan\APSAPS voievoie barberey\PROJET DE TRACE.dwg



DEPARTEMENT DE L'AUBE
Direction de l'Ingénierie
des Transports
et de l'Environnement

VOIE VERTE DU CANAL DE LA HAUTE SEINE
SECTION RD 91 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC
SUR LA COMMUNE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE

AVANT PROJET SOMMAIRE

3-2

Projet de tracé
Pont Canal-Limite commune Chapelle-Saint-Luc

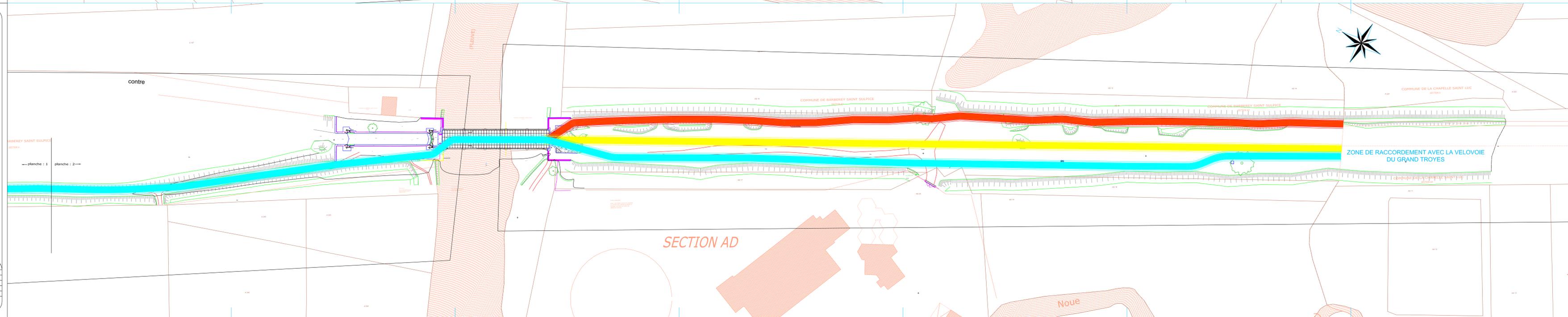
(Planche : 2)

D.I.T.E.
S.L.

Technicien	Dessinateur	Date	Modifications
GRADOS	BELLOPEDE	OCTOBRE 2012	

Echelle : 1/500

S:\SRETUDES\SIVVELOVOIES\Voievoie Barberey\plan\APSAPS voievoie barberey\PROJET DE TRACE.dwg



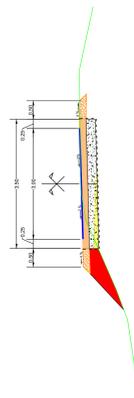
VOIE VERTÉ DU CANAL DE LA HAUTE SEINE
SECTION RD 91 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC
SUR LA COMMUNE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE

AVANT PROJET SOMMAIRE

4

PROFILS EN TRAVERS TYPES

RD 91 - PONT CANAL



- Déblais
- Gravelle
- Couche de fondation GNT 0/31.5 épaisseur 0.25m
- Couche de base GNT 0/20 épaisseur 0.15m
- BBSS - épaisseur 0.04m
- Remblais issus des déblais
- Remblai

RD 91 - PONT CANAL - LIMITE COMMUNE
CHAPELLE-SAINT-LUC



- Déblais
- Gravelle
- Couche de fondation GNT 0/31.5 épaisseur 0.25m
- Couche de base GNT 0/20 épaisseur 0.15m
- BBSS - épaisseur 0.04m
- Remblais issus des déblais
- Remblai

D.I.T.E. SI	Technicien			
	Prénoms	Noms	Date	Modifications
Echelle : 1/500				

Aube
Conseil Général

DEPARTEMENT DE L'AUBE
Direction de l'Ingénierie
des Transports
et de l'Environnement

VOIE VERTE DU CANAL DE LA HAUTE SEINE
SECTION RD 91 - LA CHAPPELLE-SAINT-LUC
SUR LA COMMUNE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE

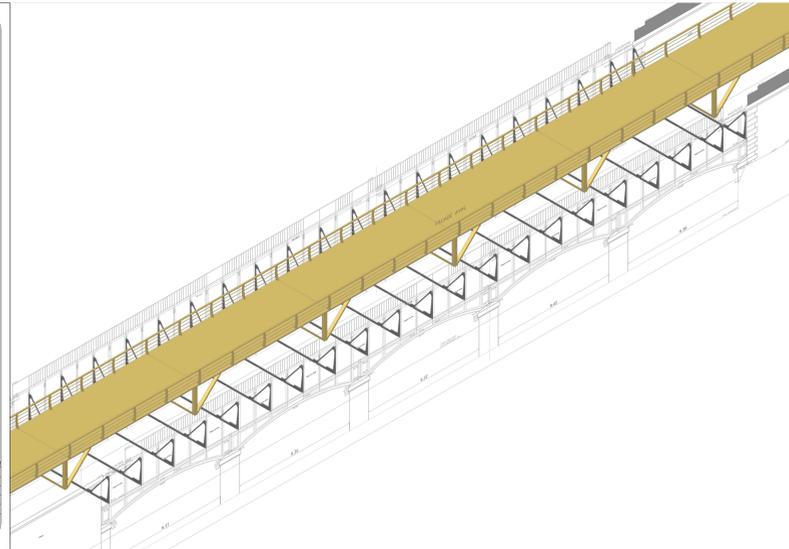
AVANT PROJET SOMMAIRE

5-1 Vue passerelle

Technicien	Dessinateur	Date	Modifications
GRADOS	BELLOPEDE	OCTOBRE 2012	

Echelle : 1/100

© IRTUDS SA/CLD/DES/Service Technique/For canal Chapelle pour AP/Signatures DG



VOIE VERTE DU CANAL DE LA HAUTE SEINE
SECTION RD 91 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC
SUR LA COMMUNE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE

AVANT PROJET SOMMAIRE

5-2

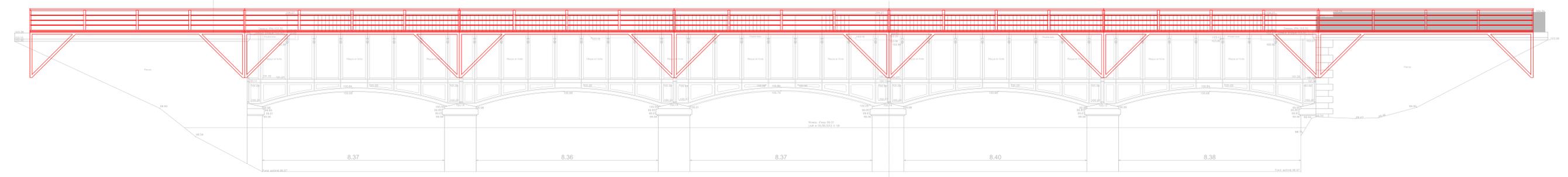
PROFIL EN LONG

D.L.T.E.
S1

Technicien	Dessinateur	Date	Modifications
GRADOS	SELLOFFRE	OCTOBRE 2012	

Echelle : 1/50

FACADE AVAL





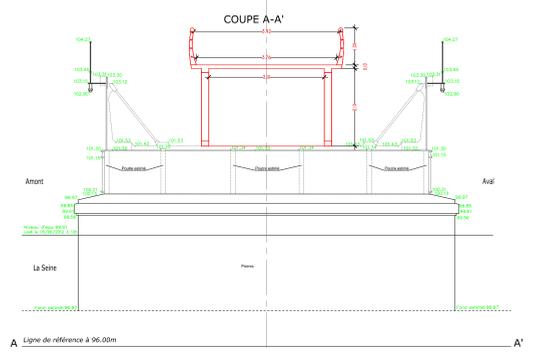
DEPARTEMENT DE L'AUBE
Direction de l'Ingénierie
des Transports
et de l'Environnement

VOIE VERTE DU CANAL DE LA HAUTE SEINE
SECTION RD 91 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC
SUR LA COMMUNE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE

AVANT PROJET SOMMAIRE

5-3

PROFIL EN TRAVERS



Technicien	Dessinateur	Date	Modifications
D.L.T.E. S.I.	GRADOS	BELLOPEDE OCTOBRE 2012	

Echelle : 1/50

© SHAFTECH SERVICES Environnement Barberiey sur Canal Caplain pour APPM et Travaux DMS

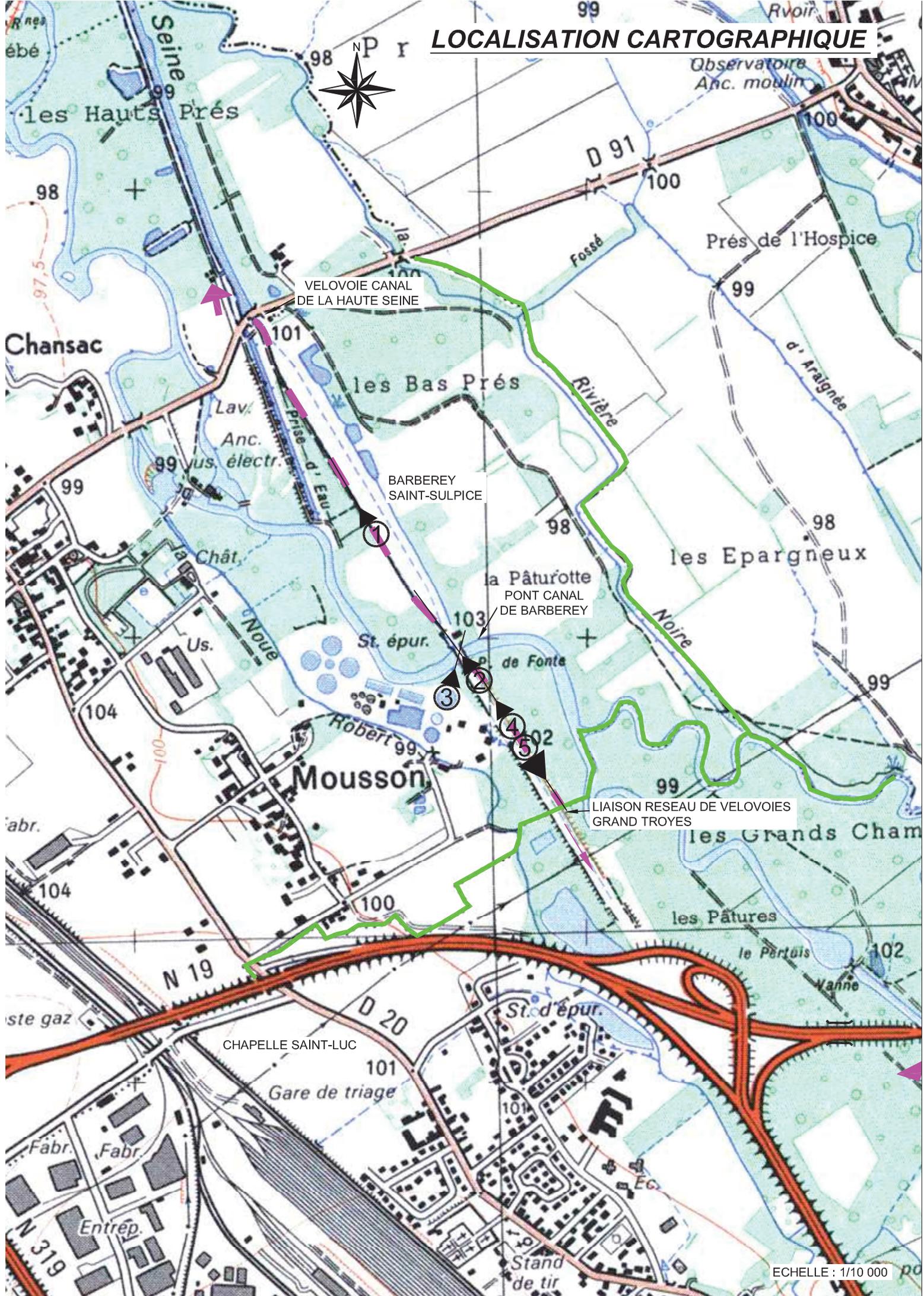


DEPARTEMENT DE L'AUBE
Direction de l'Ingénierie,
des Transports et de l'Environnement

VOIE VERTE DU CANAL DE LA HAUTE SEINE
SECTION RD 91 – LA CHAPELLE-SAINT-LUC
SUR LA COMMUNE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE

DOSSIER PHOTOGRAPHIES

LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE



VELOVOIE CANAL DE LA HAUTE SEINE

BARBEREY SAINT-SULPICE

la Pâturotte PONT CANAL DE BARBEREY

LIAISON RESEAU DE VELOVOIES GRAND TROYES

CHAPELLE SAINT-LUC

PHOTO 1

VERS RD91

CANAL SANS EAU

VERS PONT CANAL



PHOTO 2

VERS RD91

PONT CANAL DE BARBEREY

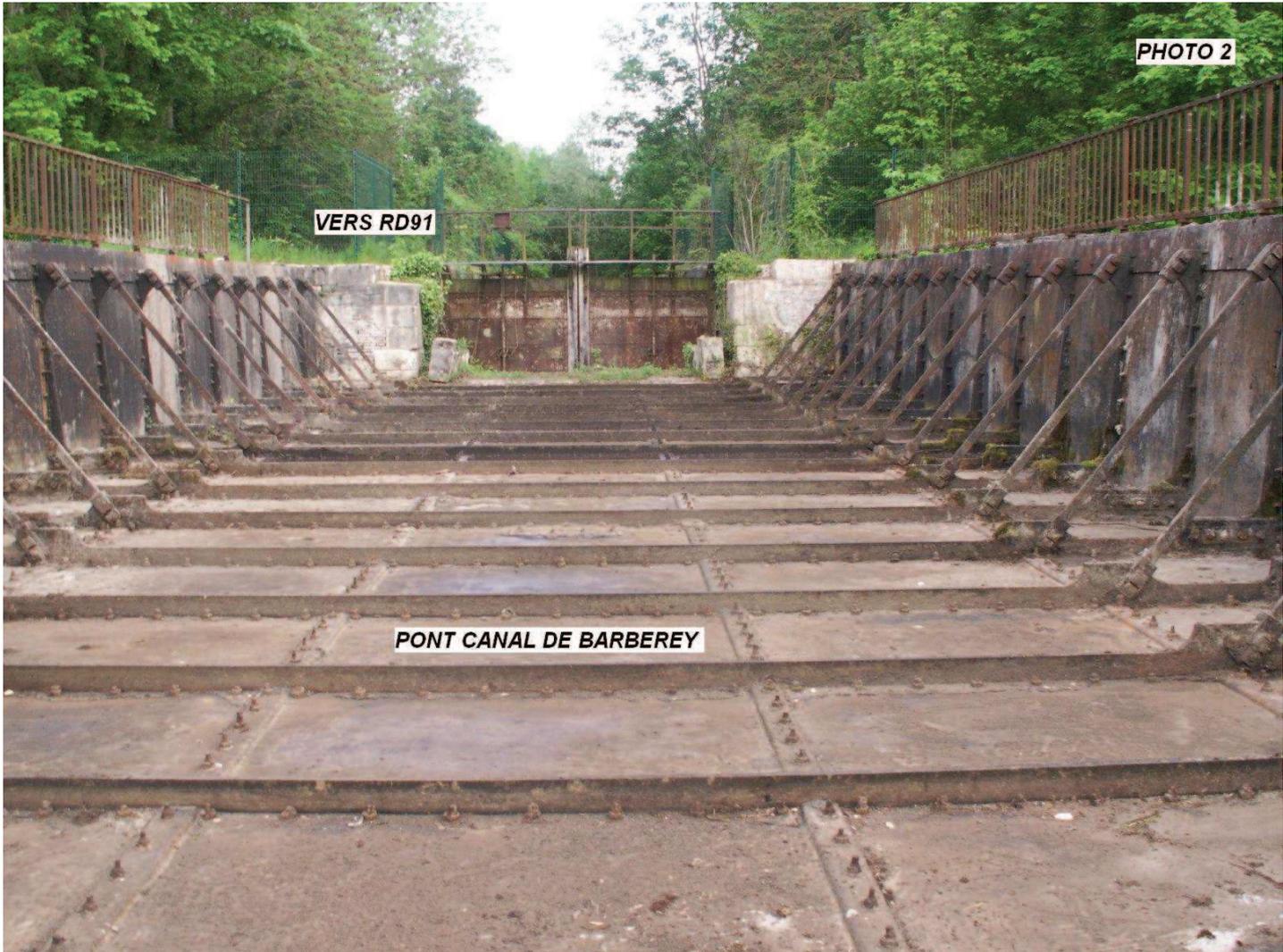


PHOTO 3



LA SEINE

PHOTO 4

VERS PONT CANAL



PHOTO 5

VERS AGGLO TROYENNE

